

La mine responsable en Amérique Latine et aux Caraïbes ?

*Evaluer comment les entreprises minières abordent
les problématiques d'intérêt public*



Remerciements

La Responsible Mining Foundation souhaite remercier les bailleurs de fonds du rapport RMI Report 2020 : le Secrétariat d'État à l'économie de la Confédération suisse, le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, la Fondation Triodos.

Photo de couverture : © Ottocarotto, 2009 (Pérou).

Étude régionale 2020

La mine responsable en Amérique Latine et aux Caraïbes ?

Évaluer comment les entreprises minières abordent les problématiques d'intérêt public

Introduction

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes comprend d'importantes réserves de métaux et de minéraux et l'activité minière est un contributeur clé aux économies de pays comme le Chili, le Pérou, la Bolivie et le Mexique.¹ À titre d'exemple,² le secteur représente environ 10% du PIB du Chili et du Pérou, et contribue à plus de 50% des exportations des deux pays.³ Cependant, les avantages macroéconomiques doivent être examinés en parallèle des profonds impacts sociaux et environnementaux générés par le secteur. Dans cette région, les externalités négatives réelles et potentielles sont substantielles. Les décès et les dommages environnementaux à long terme causés par deux récentes ruptures de barrages de retenue des résidus au Brésil sont un triste rappel des risques majeurs auxquels sont confronté-es les communautés locales, les travailleur-ses et les écosystèmes, tandis que la pollution de l'eau et le stress hydrique, les conditions de travail dangereuses, et les attaques violentes contre les défenseur-es des droits humains font partie des réalités que vivent de nombreux pays producteurs de la région. Il est encourageant de voir qu'un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont mis en place des plans d'action nationaux (PAN) afin de faire appliquer les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ou ont inclus un chapitre sur les entreprises et les droits humains dans leurs PAN pour les droits humains. Ces actions au niveau des États permettent d'encadrer de manière essentielle le comportement des entreprises. Cependant, ce n'est que par une action systématique des entreprises minières pour améliorer la gestion des problématiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG), une implication active de la part de toutes les parties prenantes, et la publication de données locales pertinentes sur leurs performances EESG que les entreprises pourront limiter les risques, instaurer la confiance, acquérir une légitimité et assurer la durabilité de leurs activités sur le long terme.

Cette étude régionale examine la manière dont les résultats des recherches récentes effectuées par la Responsible Mining Foundation (RMF) reflètent les pratiques EESG actuelles des grandes entreprises minières opérant dans la région, et soulignent les problèmes urgents nécessitant une attention immédiate pour éviter certains des impacts négatifs de l'activité minière les plus délétères. La recherche en question – le rapport [RMI Report 2020](#) – est la deuxième édition de l'évaluation fondée sur des éléments probants, effectuée par la RMF, des politiques et des pratiques des entreprises minières sur les questions EESG. Le [Centro Vincular](#), qui fait partie de l'Université pontificale catholique de Valparaiso, au Chili, s'est associé à la [RMF](#) pour analyser les données et les résultats du rapport RMI Report 2020 du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes (LAC).

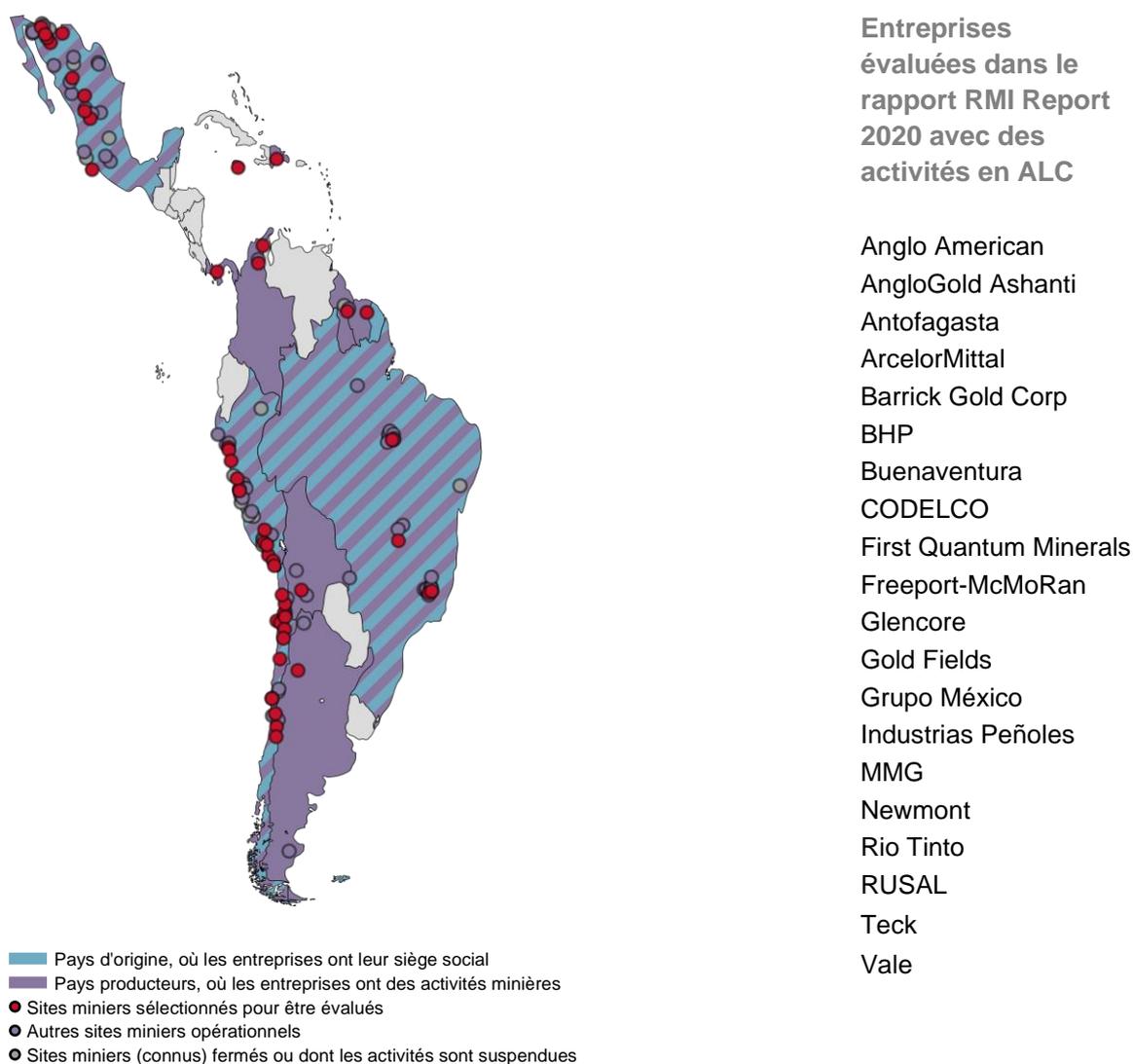
L'étude examine en premier lieu certaines conclusions concernant les 20 entreprises minières incluses dans le rapport RMI Report 2020 ayant des activités minières dans la région Amérique latine-Caraïbes (ALC), notamment le fait que leurs systèmes ou pratiques à l'échelle de l'entreprise ne sont souvent pas appliqués de manière concrète à l'échelle des sites miniers. L'accent est ensuite mis plus particulièrement sur les six entreprises de la région ALC incluses dans le rapport RMI Report 2020 (c'est-à-dire les entreprises enregistrées dans la région ALC ou ayant des activités uniquement dans la région ALC), et sur leur comportement vis-à-vis de certaines questions particulièrement pertinentes pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Enfin, en s'appuyant sur les meilleurs modèles et pratiques observés dans la région, certaines pistes sont suggérées pour les entreprises et les gouvernements afin de favoriser une activité minière responsable dans cette région – l'une

des régions minières mondiales clés où le secteur pourrait potentiellement contribuer de manière considérable au développement durable, alors qu'il constitue actuellement une menace pour la vie et les moyens de subsistance des communautés et des travailleurs, ainsi que pour l'environnement dans les pays producteurs.

Lacunes dans la manière dont les systèmes des entreprises se traduisent en action au niveau du site

Vingt des 38 entreprises incluses dans le rapport RMI Report 2020 ont des activités dans la région ALC (voir Figure 1). Les 20 entreprises exploitent un total de 104 sites miniers dans la région. L'évaluation du rapport RMI Report 2020 se concentre principalement sur les politiques et pratiques des entreprises et couvre l'ensemble du portefeuille d'exploitation des entreprises. 180 sites miniers, dont 49 en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont également été évalués, afin d'observer la manière dont les engagements et les systèmes des entreprises sont mis en œuvre sur le terrain, dans les activités minières parfois géographiquement et culturellement très éloignées des sièges sociaux des entreprises.

Figure 1. Empreinte géographique régionale des 20 entreprises incluses dans le rapport RMI Report 2020 qui ont des activités dans la région ALC



Les résultats révèlent un décalage frappant entre les engagements et les systèmes des entreprises, d'une part, et leur application concrète au niveau du site minier, d'autre part, sur des questions de première importance pour la région. Cette section présente quelques exemples illustratifs du nombre d'entreprises qui ne sont pas en mesure de montrer une mise en œuvre cohérente de pratiques environnementales responsables et transparentes sur l'ensemble de leurs activités, malgré les engagements en matière de politique de gestion environnementale. Les 20 entreprises évaluées ayant des sites miniers dans la région ALC obtiennent un score moyen de 68% pour avoir pris des engagements formels concernant la gestion systématique de leurs impacts environnementaux, en particulier par la prévention des impacts négatifs et la minimisation des impacts inévitables. Cependant, sur des questions telles que la consommation d'eau, la gestion des résidus et la préparation aux situations d'urgence, ces engagements ne se traduisent souvent pas par des actions ni de la transparence au niveau du site.

Il convient de noter qu'en tant qu'évaluation fondée sur des éléments probants, les résultats du rapport RMI Report 2020 reflètent les actions tangibles des entreprises. Ainsi, les scores les plus faibles résultent parfois du fait que les entreprises ne rendent pas publiques certaines informations pertinentes. En outre, l'évaluation des publications de données par les entreprises mesure l'existence et l'étendue de ces publications, et non leur substance ; par exemple, un indicateur sur la publication de données sur la qualité de l'eau évalue l'existence et, le cas échéant, la qualité de la publication de ces données, et non ce que démontrent ces données sur une gestion responsable de la qualité de l'eau.

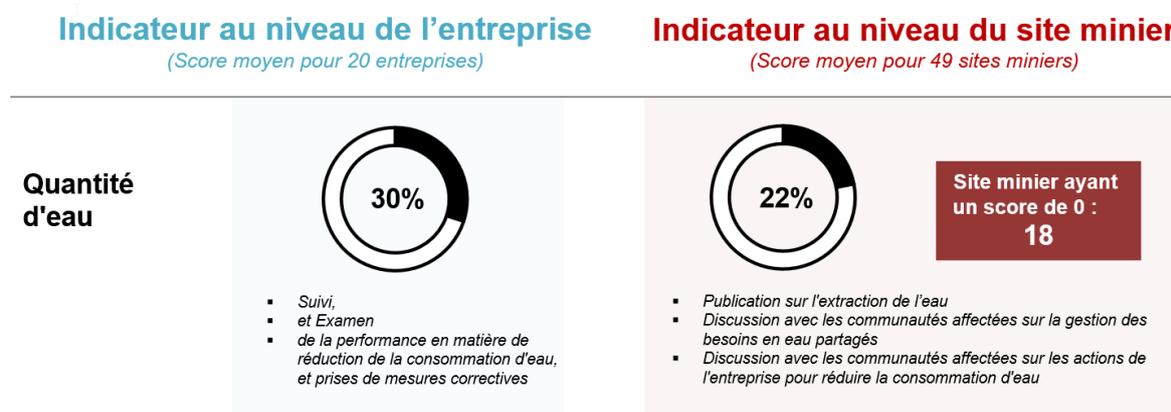
Consommation d'eau

L'activité minière en Amérique latine et dans les Caraïbes est présente, le plus souvent, dans des zones de pénurie d'eau et de stress hydrique, ce qui est le cas notamment dans certaines parties du Pérou, du Chili et du Mexique.⁴ Les conflits liés à l'utilisation de l'eau par les entreprises minières ont entraîné d'importantes perturbations des activités dans la région.⁵ Les entreprises ont un intérêt et une responsabilité directs dans le fait de suivre et d'établir des rapports sur leurs niveaux de consommation d'eau, et de travailler avec les parties prenantes locales sur la façon dont elles prennent des mesures pour réduire leur consommation d'eau.

Sur cette question, les résultats de l'évaluation montrent une action insuffisante et incohérente, en particulier au niveau du site minier (voir Figure 2). Les 20 entreprises opérant dans la région ALC obtiennent un score moyen de **30%** sur les actions mises en place au niveau de l'entreprise concernant le suivi et l'examen en matière de consommation d'eau, avec prises de mesures correctives, et leurs sites miniers évalués n'obtiennent qu'un score moyen de **21%** concernant les actions visant à divulguer les quantités d'eau qu'ils consomment, et à discuter des problèmes de gestion de l'eau avec les communautés affectées. En fait, un tiers des 49 sites miniers de la région ALC inclus dans l'évaluation de sites miniers obtiennent un score de zéro pour cet indicateur. Il est intéressant de noter que l'entreprise obtenant le meilleur score pour l'indicateur au niveau de l'entreprise (Anglo American) n'obtient un score que de **22%** pour l'indicateur au niveau du site, deux de ses trois sites en Amérique latine obtenant un score de zéro. Il s'agit de l'un des nombreux exemples de données de suivi au niveau de l'entreprise qui ne sont pas disponibles dans un format désagrégé pour chaque site, bien que la publication de chiffres agrégés suggère que les niveaux de consommation d'eau sont suivis dans toutes les activités de l'entreprise. Les

résultats reflètent également un manque de preuves de l'implication des parties prenantes au niveau local sur cette question d'un grand intérêt public et d'une importance capitale pour les entreprises dans la réduction du potentiel de conflit social et de perturbation des activités.

Figure 2. Extrait des résultats du rapport RMI Report 2020 sur la quantité d'eau



Meilleure pratique

Incitation à la conservation de l'eau

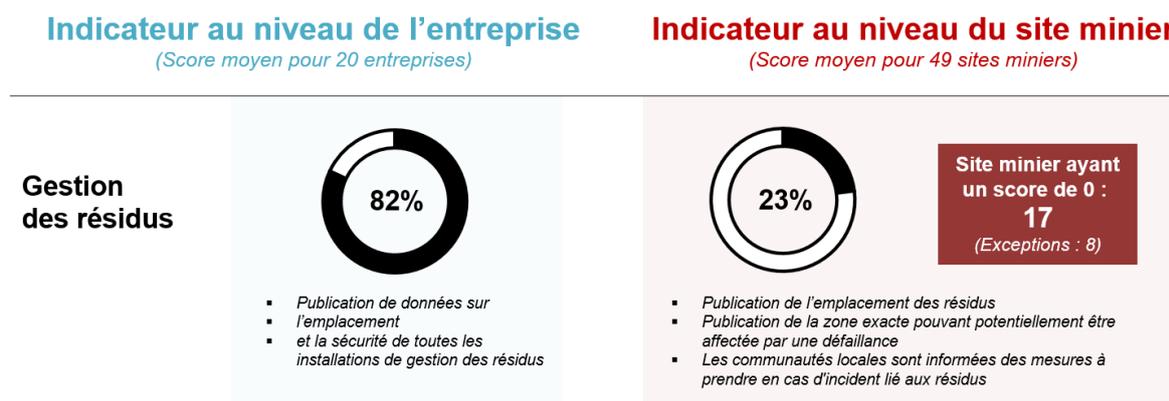
→ Vale a lié ses indicateurs clés de performance (KPI) de durabilité à son programme de rémunération variable qui s'applique à tous les employés de l'entreprise. Les efforts de réduction de la consommation d'eau font partie des actions pour lesquelles des indicateurs ont été créés (d'autres indicateurs concernent par exemple la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les actions de réhabilitation des zones dégradées). Les indicateurs sont pondérés afin de favoriser l'amélioration continue des performances de chacune des activités de l'entreprise en matière de durabilité.

Gestion des résidus

La gestion des résidus est sans aucun doute l'une des problématiques liées à l'activité minière dans la région ALC parmi les plus critiques. Le traumatisme de la catastrophe de Brumadinho en 2019 au Brésil continue d'affecter la vie quotidienne de milliers de familles, et les défaillances ou fuites des installations de stockage des résidus (ISR) sont devenues des événements trop courants. Six des douze incidents liés aux résidus enregistrés par l'ONG World Mine Tailings Failures au cours de la période 2018-2019 se sont produits dans des pays de la région ALC, dont le Brésil, le Chili, le Mexique et le Pérou.⁶ De toute évidence, les entreprises minières opérant dans la région doivent agir de manière ferme sur la gestion des résidus en commençant, à tout le moins, par la publication d'informations sur l'emplacement et la sécurité de leur ISR et sur ce que les parties prenantes locales doivent savoir en cas de défaillance de l'ISR.

Là encore, nous constatons des résultats très décevants au niveau du site minier. La transparence des entreprises sur leur ISR ne s'accompagne pas de la publication, au niveau du site minier, des informations sensibles localement, là où elles sont les plus importantes (voir Figure 3). Les 20 entreprises opérant dans la région ALC obtiennent un score moyen de 78% pour la publication, au niveau de l'entreprise, des données sur l'emplacement et la sécurité de leur ISR. Ces résultats relativement solides sont dus, en grande partie, à la pression des investisseurs, en particulier à une demande de publication de l'Investor Mining and Tailings Safety Initiative, dirigée par le Church of England Pension Board (le « Fonds de pension de l'Église d'Angleterre ») et le Swedish Council of Ethics for AP Funds (le « Conseil d'éthique du fonds de pension national suédois »).⁷ Cependant, bon nombre de ces entreprises ne peuvent pas démontrer que, dans le cadre de leurs activités, elles ont informé la population locale de l'emplacement exact de leur ISR, de la zone présentant un risque de défaillance de l'ISR, ou des procédures à suivre en cas de défaillance. Leurs sites miniers évalués n'obtiennent un score moyen que de **22%** sur ces publications et, plus inquiétant encore, 17 des sites miniers de la région ALC obtiennent un score de zéro pour cet indicateur.⁸

Figure 3. Extrait des résultats du rapport RMI 2020 sur la gestion des résidus



Meilleure pratique

Un inventaire national des installations de stockage des résidus

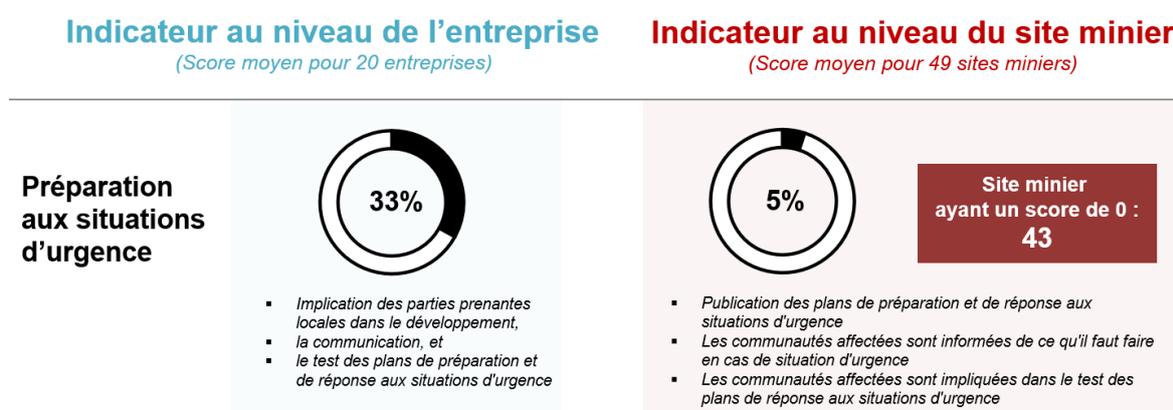
→ Alors que l'*Investor Mining Tailings Safety Initiative* a révélé les lacunes des gouvernements des pays producteurs en matière de tenue de registres des installations de stockage des résidus (ISR), le Chili fait exception, son gouvernement ayant compilé – et rendu publiques – des informations sur l'emplacement et sur la sécurité des ISR dans le pays. Ces informations intéressent directement les investisseurs, les financiers et les autorités gouvernementales, ainsi que les parties prenantes locales vivant à proximité des installations de stockage de ces résidus.

Préparation aux situations d'urgence

Au cours de la dernière décennie, certaines catastrophes résultant des activités minières en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été très médiatisées, notamment d'importants rejets de produits chimiques dangereux, des explosions et des défaillances structurelles sur les sites miniers.⁹ Les inondations et les coulées de boue qui s'en sont ensuivies figurent parmi les autres situations d'urgence liées à l'activité minière observées dans la région, et ces incidents devraient augmenter à mesure que les effets des changements climatiques deviennent plus importants. Il est donc essentiel que les entreprises minières se dotent de plans de réponse aux urgences, et qu'elles impliquent les parties prenantes locales dans l'élaboration et le test de ces plans.

Les résultats montrent que même si certaines des 20 entreprises opérant dans la région ALC ont mis en place des systèmes au niveau de l'entreprise pour garantir qu'elles prennent au moins certaines mesures en ce sens dans le cadre de leurs activités, il n'y a que très peu de preuves de la mise en œuvre systématique de ces systèmes. À l'échelle de l'entreprise, le score moyen des 20 entreprises est de **32%** sur la capacité à démontrer l'existence de systèmes pour planifier la préparation aux situations d'urgence. À l'échelle des sites miniers, les 49 sites évalués n'obtiennent qu'un score que **5%** en matière de publication de ces plans, d'information des communautés locales sur les procédures d'urgence, et d'implication des communautés locales dans leurs simulations. Cela montre clairement l'incapacité de la plupart des entreprises à démontrer comment leurs systèmes de gestion au niveau de l'entreprise se traduisent en actions et en engagement avec les communautés sur le terrain, là où les enjeux sont les plus importants pour la société. CODELCO est un exemple frappant de cet écart entreprise/site ; en effet, si l'entreprise atteint le score maximum pour l'indicateur au niveau de l'entreprise, l'ensemble de ses six sites au Chili obtiennent un score de zéro pour l'indicateur au niveau du site minier.

Figure 4. Extrait des résultats du rapport RMI Report 2020 sur la préparation aux situations d'urgence



Meilleure pratique

Concevoir un plan d'urgence solide

→ En concevant le plan d'urgence pour son site minier d'Antucoya, dans le nord du Chili, Antofagasta a cherché à appliquer la norme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) des Nations Unies. En travaillant en partenariat avec d'autres secteurs, les communautés locales, le gouvernement local, et les services d'urgence, Antofagasta a d'abord diagnostiqué sa capacité de réponse existante, puis a suivi les formations certifiantes des institutions et des acteurs clés au niveau local et régional, tout en sensibilisant davantage la communauté et en lui apportant les informations pertinentes.

Les entreprises de la région ALC montrent une action limitée sur les questions clés d'intérêt public

Le rapport RMI Report 2020 couvre six entreprises de la région ALC (c'est-à-dire les entreprises enregistrées dans la région ALC ou ayant des activités uniquement dans cette région) : Antofagasta, Buenaventura, CODELCO, Grupo México, Industrias Peñoles et Vale.

Les performances globales de ces six entreprises et leur classement parmi les 38 entreprises évaluées sont résumés dans le Tableau 1. Comme presque toutes les entreprises évaluées dans le rapport RMI Report 2020, les entreprises de la région ALC affichent des niveaux de performance assez différents dans les six différentes problématiques, et les scores sont généralement faibles, reflétant les écarts entre les performances des entreprises et les attentes de la société telles qu'articulées par le cadre du RMI. Il est néanmoins encourageant de voir trois entreprises se classer parmi les 10 entreprises les plus performantes dans au moins une problématique, même si le niveau élevé d'irrégularité entre les performances pour chaque problématique au sein d'une entreprise donnée met en évidence la nécessité d'une intégration plus systématique et globale des questions EESG dans les pratiques commerciales des entreprises.

Les résultats du rapport RMI Report 2020 mettent également en lumière la façon dont les entreprises de la région ALC gèrent des questions d'une importance particulière pour les travailleurs miniers, les communautés affectées par les activités minières, et les populations en général des pays producteurs. Les exemples exposés ci-dessous illustrent certaines des lacunes les plus importantes dans les efforts des entreprises de la région ALC pour résoudre les principales questions d'intérêt public dans la région.

Tableau 1. Performances absolues et relatives des entreprises de la région ALC dans le rapport RMI Report 2020

	Développement économique		Conduite entrepreneuriale		Gestion du cycle de vie		Bien-être des communautés		Conditions de travail		Responsabilité environnementale	
	Score (%)	Classement (sur 38)	Score (%)	Classement (sur 38)	Score (%)	Classement (sur 38)	Score (%)	Classement (sur 38)	Score (%)	Classificação (de 38)	Score (%)	Classement (sur 38)
Antofagasta	32%	5	39%	10	35%	8	5%	30	42%	5	31%	13
Buenaventura	8%	32	18%	31	2%	32	3%	33	21%	31	11%	35
CODELCO	19%	19	33%	15	37%	7	14%	16	43%	3	35%	11
Grupo México	12%	29	15%	36	6%	25	5%	28	23%	29	12%	33
Industrias Peñoles	15%	25	20%	29	5%	27	6%	25	31%	19	14%	29
Vale	46%	2	36%	14	38%	6	20%	13	29%	22	31%	14

Défenseur-es des droits humains

La région Amérique latine-Caraïbes est la région du monde la plus meurtrière pour les défenseur-es des droits humains, la Colombie, le Brésil, le Guatemala et le Mexique appartenant aux six pays avec le plus grand nombre de meurtres déclarés de défenseur-es de la terre et de l'environnement en 2018.¹⁰ 50% des 164 meurtres déclarés cette année-là ont eu lieu dans la région ALC et, à l'échelle mondiale, un quart d'entre eux ont été perpétrés pour des raisons liées à l'activité minière.¹¹ Les défenseur-es des droits humains tués dans la région défendaient la terre, les droits des Peuples Autochtones et/ou l'environnement, luttant en particulier contre des grands projets de construction et des entreprises du secteur extractif.¹²

Compte tenu du caractère fortement sectoriel et régional que revêt la mort de nombreux défenseur-es des droits humains, les entreprises minières de la région ALC ont plus que jamais la responsabilité et l'intérêt de faire preuve d'exemplarité en matière de protection des droits de ces défenseur-s. Les résultats montrent malheureusement que cela n'est pas le cas : aucune des entreprises de la région ALC évaluées ne s'est officiellement engagée à protéger les droits des défenseur-s des droits humains. À ce jour, une seule entreprise (Newmont) parmi les 38 entreprises évaluées dans le rapport RMI Report 2020 a pris un tel engagement.¹³

Peuples Autochtones

Lorsque les projets miniers sont situés dans des territoires autochtones ou dans d'autres zones habitées par des Peuples Autochtones, ils rencontrent souvent une opposition de la part des Peuples Autochtones en raison de conflits sur les droits fonciers, les impacts environnementaux et les perturbations sociales et culturelles. Les protestations des Peuples

Autochtones, souvent fatales dans le cas des défenseur-es autochtones des droits humains, ont dans certains cas abouti à des décisions judiciaires ordonnant l'arrêt des activités minières.¹⁴ Les réserves minières coïncidant avec les territoires autochtones, il est probable que ces conflits augmentent dans certaines parties de la région. Afin de renforcer la confiance et de réduire le risque de conflit, les entreprises minières de la région ALC doivent démontrer leur respect pour les droits, les besoins et les intérêts des Peuples Autochtones potentiellement affectés par leurs activités.

Les résultats montrent que le score moyen obtenu par les six entreprises de la région ALC concernant la conception et la mise en œuvre, à travers une participation inclusive, de stratégies et de plans pour respecter les droits, les intérêts et les besoins des Peuples Autochtones, n'est que de **27%**, une seule entreprise ayant obtenu le score de 50% (Vale). Pire, ces mêmes entreprises n'ont obtenu une moyenne que de **11%** en ce qui concerne le suivi et l'examen de leur performance sur cette question, avec prises de mesures correctives.

Concernant le droit des peuples autochtones au consentement libre, informé, et préalable (CLIP), internationalement reconnu par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones et par la Convention 169 de l'OIT ratifiée par 15 pays de l'ALC, cinq des six entreprises ne montrent aucune preuve de s'être engagées à respecter ce droit fondamental. Une entreprise (Vale) déclare s'efforcer d'assurer une consultation libre, informé et préalable, ce qui n'est clairement pas l'intention des directives internationalement acceptées, malgré une révision à la baisse par un grand nombre de gouvernements et d'entreprises. Cela conduit à un score moyen de seulement **9%** sur cet indicateur d'engagement très basique.

Impacts sur la qualité de l'eau

L'accès à l'eau potable et le respect des besoins partagés en eau sont de la plus haute importance dans la région ALC, un tiers de la population de la région n'ayant pas un accès durable à l'eau potable.¹⁵ La pollution de l'eau est une source courante de conflit entre les entreprises minières et les communautés de la région, allant, dans certains cas, jusqu'à des affrontements mortels et des suspensions d'activités.

Malgré cela, les entreprises minières de la région ALC ne parviennent pas à démontrer un comportement responsable. Les six entreprises de la région ALC évaluées dans le rapport RMI Report 2020 obtiennent un score moyen de seulement 7% en ce qui concerne le suivi et l'examen de leur performance en matière de réduction des impacts négatifs sur la qualité de l'eau, avec prises de mesures correctives. Et l'action au niveau du site minier sur la qualité de l'eau est encore plus médiocre, les entreprises de la région ALC n'obtenant un score moyen que de 2% concernant le fait d'avoir régulièrement publié des données significatives sur la qualité de l'eau ambiante et discuté avec les communautés affectées de la façon dont elles gèrent la qualité de l'eau.

Meilleure pratique

Publication des données du site minier sur la qualité de l'eau ambiante

→ La mine de Los Pelambres, au Chili, appartenant principalement à l'entreprise Antofagasta, publie des données en ligne collectées, sur une période de dix ans, par les points de mesure des sept eaux de surface et trois eaux souterraines de la mine, concernant les niveaux de cuivre, de molybdène, de coliformes, de coliformes fécaux et de sulfate dans les eaux de surface et souterraines (et les niveaux de fer dans les eaux de surface).

Réclamations des travailleurs et de la communauté

Les réclamations des travailleurs miniers, sur des questions telles que les niveaux de salaires et les conditions de travail, ont conduit à des grèves prolongées sur un certain nombre de sites miniers de la région ALC, tandis que les manifestations communautaires, souvent contre les impacts environnementaux des activités minières, ont conduit à des décès et des suspensions d'activités.¹⁶ Il est donc dans l'intérêt de toutes les parties concernées que ces réclamations soient identifiées et traitées avant de dégénérer en conflit.

Les mécanismes de réclamation au niveau opérationnel, s'ils sont efficaces, fournissent les moyens de le faire, mais les entreprises de la région ALC évaluées dans le rapport RMI Report 2020 montrent peu de preuves de l'existence de tels mécanismes de réclamation. **43%** (21 sites) de leurs sites miniers évalués ne montrent aucune preuve de l'existence de mécanismes opérationnels de règlement des réclamations pour les travailleur·ses, et **55%** (27 sites) de leurs sites ne présentent aucune preuve de la mise en place de mécanismes équivalents pour le règlement des réclamations de la communauté.

Lorsque des mécanismes de réclamation sont disponibles, peu d'entreprises de la région ALC peuvent démontrer qu'elles suivent et examinent leurs performances en matière de règlement des réclamations, ni qu'elles prennent les mesures correctives nécessaires pour améliorer l'efficacité de ces mécanismes. Ainsi, les entreprises n'obtiennent un score moyen que de **9%** concernant la démonstration d'actions visant à améliorer leurs mécanismes de règlement des réclamations des travailleur·ses (cinq entreprises ayant obtenu un score de zéro), et un score de seulement **13%** concernant la démonstration d'actions visant à améliorer leurs mécanismes de règlement des réclamations des communautés (deux entreprises ayant obtenu un score de zéro).

Meilleure pratique

Publication des données d'utilisation des mécanismes de de réclamation pour les travailleur·ses

→ Tous les trimestres, CODELCO publie des données désagrégées par site relatives aux réclamations reçues des travailleur·ses, via sa plateforme en ligne Ethics Point Portal. La même plateforme est utilisée pour signaler les plaintes déposées pour activités contraires à l'éthique ou illégales. Les types de plaintes enregistrées et divulguées concernent, par exemple, les conditions de travail dangereuses, la corruption et les conflits d'intérêts, le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail, ou encore la violence et le harcèlement sexuel. Pour chaque site minier, l'entreprise divulgue le nombre de plaintes reçues, par catégorie, ainsi que les résultats des enquêtes.

Réhabilitation et planification des fermetures

Selon l'OCDE, « Le nettoyage des dommages miniers historiques reste limité dans la région ALC en raison d'un manque de cadres juridiques rendant les entreprises responsables de le faire. Les sites miniers abandonnés représentent un risque permanent important de contamination des sols et de l'eau en Amérique latine ». ¹⁷ Par exemple, bien que le Chili ait progressé dans l'identification des sites miniers abandonnés ou inactifs, aucun plan de décontamination n'est en place pour les 650 sites miniers abandonnés estimés dans le pays. ¹⁸

Bien que le problème de la pollution continue des sites miniers abandonnés soit mondial, il est particulièrement important dans la région ALC en raison de la longue histoire de l'activité minière dans la région et du grand nombre de sites miniers fermés ou abandonnés. Or, malgré la législation nationale sur la planification des fermetures et la réhabilitation de site miniers dans des pays comme le Chili, le Pérou, le Brésil et l'Argentine, la question de la réhabilitation des sites déjà abandonnés reste une priorité. ¹⁹

La réhabilitation progressive (c'est-à-dire mise en œuvre au fur et à mesure des activités, tout au long de la vie du site minier) devenant de plus en plus la norme dans le monde, il est surprenant de voir que les entreprises de la région ALC évaluées n'obtiennent un score que de **20%** concernant le suivi et l'examen de leur performance en matière de réhabilitation progressive des sites miniers, avec prises de mesures correctives, trois entreprises ne montrant même aucune preuve de mise en œuvre d'une réhabilitation progressive.

Un processus efficace de planification de la fermeture d'un site minier implique une communication ouverte avec les communautés affectées, ainsi que la participation de ces communautés à la définition des objectifs de fermeture et à l'élaboration de plans d'action, afin de maximiser les opportunités de créer un héritage positif pour les générations futures.

Les entreprises minières de la région ALC évaluées dans le rapport RMI Report 2020 présentent des niveaux de performance variables concernant les aspects socio-économiques de la fermeture de leurs sites miniers et de la gestion de l'après-mine. Elles obtiennent un score moyen de **34%** pour l'élaboration de plans de transition appropriés pour les communautés affectées, afin de garantir la viabilité continue de leurs moyens de

subsistance, deux entreprises obtenant un score supérieur à 50% (dont Antofagasta, qui a obtenu le score maximal pour cet indicateur). Cependant, concernant l'élaboration de plans de transition appropriés pour leurs travailleurs, le score moyen n'est que de 7%, quatre entreprises ayant même eu un score de zéro. Enfin, aucune des six entreprises n'a pu démontrer qu'elle avait pris des dispositions de caution financière pour assurer la couverture des aspects socio-économiques à court et à long terme de la fermeture de sites miniers et de l'après-mine (d'ailleurs, cela est également vrai pour les 38 entreprises du rapport RMI Report 2020).

Les meilleurs modèles montrent la voie à suivre pour les entreprises minières de la région ALC

Bien que les résultats des sites miniers et des entreprises de la région ALC évalués dans le rapport RMI Report 2020 soient généralement faibles, de bonnes performances sont observées, sur certaines questions, de la part de sites miniers ou d'entreprises minières, au niveau individuel. Le défi, et – en même temps – l'opportunité, pour les entreprises de la région ALC, est d'adopter plus largement les bonnes pratiques observées dans la région ou au-delà, et d'appliquer ces pratiques de manière plus cohérente dans toutes leurs activités.

Dans le même temps, les initiatives politiques de certains gouvernements de la région ALC incitent les entreprises minières à adopter des pratiques plus responsables et transparentes et fournissent des modèles précieux à suivre pour d'autres pays.

L'analyse de données probantes fournie par les résultats des sites miniers de la région ALC révèle un fort potentiel d'amélioration continue vers une activité minière responsable dans la région, basée sur l'apprentissage et la reproduction des pratiques existantes. Bien que le plus haut score en la matière attribué par le rapport RMI Report 2020 à un site minier dans la région ALC ne soit que 50%, la performance collective des 49 sites miniers de la région ALC montre qu'il est possible d'assurer une transparence de base, et de démontrer l'implication des parties prenantes locales au niveau des sites miniers. En effet, si l'un des sites miniers évalués dans le rapport obtenait les scores les plus élevés de l'évaluation pour chaque indicateur (parmi les 49 sites en Amérique latine), il atteindrait environ 63% du score maximum réalisable. Ce meilleur score collectif monte à 80% si l'on considère les performances de l'ensemble des 180 sites miniers mondiaux évalués, ce qui montre la grande opportunité que représenterait, pour les entreprises de la région ALC, le fait d'appliquer systématiquement les bonnes pratiques existantes démontrées par leurs pairs.

En premier lieu, toutes les entreprises de la région ALC pourraient commencer par s'assurer qu'elles ont pris des engagements formels sur les questions EESG clés, telles que le respect des droits humains (et les droits des défenseur·es des droits humains), le respect de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, ainsi qu'une gestion systématique de leurs impacts environnementaux tout au long du cycle de vie de leurs activités. En outre, les entreprises de la région ALC pourraient également faire preuve d'exemplarité sur certains des problèmes les plus urgents auxquels sont confrontées les zones minières de la région, notamment les violations des droits humains, les risques liés aux résidus, et les impacts négatifs de l'activité minière sur la qualité et la disponibilité de l'eau. Une action systématique sur ces questions contribuerait dans une certaine mesure à répondre aux attentes de la société à l'égard des entreprises minières.

Les trois domaines dans lesquels les entreprises et les gouvernements de la région ALC montrent déjà la voie à suivre sont : (1) les partenariats public-privé pour le développement socio-économique des régions minières ; (2) le développement des compétences pour les communautés locales et la main-d'œuvre minière locale ; et (3) la mise en place d'actions visant à résoudre les problèmes d'équité de genre liés à l'activité minière. Quelques exemples d'initiatives innovantes dans ces domaines sont résumés ci-dessous.

Planification du développement socio-économique

Antofagasta dispose d'un système bien établi pour travailler en partenariat avec les gouvernements régionaux du Chili sur la planification du développement socio-économique. Par exemple, Minera Los Pelambres, filiale d'Antofagasta, a mis en place un programme participatif de développement durable dans la province de Choapa, au Chili. Connu sous le nom de « Somos Choapa » (« Nous sommes Choapa »), le programme rassemble les autorités municipales locales, les membres de la communauté et l'entreprise pour identifier et planifier collectivement les initiatives nécessaires au niveau local. Chaque projet développé par Somos Choapa implique une collaboration entre les secteurs privé et public pour sa mise en œuvre et les initiatives financées vont, par exemple, de l'amélioration des réseaux d'irrigation et d'eau potable au patrimoine culturel, en passant par des projets d'infrastructures urbaines.

Le Mexique a, quant à lui, créé un fonds national pour garantir que les avantages économiques de l'activité minière soient partagés avec les zones affectées par l'activité minière, et pour favoriser la collaboration public-privé sur les initiatives de développement. Le Fondo para el Desarrollo Regional Sustentable de Estado y Municipios Mineros (« Fonds pour le développement régional durable des États et des municipalités minières ») est financé par trois taxes spécifiques payées par les entreprises minières opérant dans le pays, et 80% des fonds collectés sont destinés au financement de projets de développement social dans les régions entourant les sites miniers. De ce montant, 37,5% sont attribués aux États où les activités minières ont lieu, et 62,5% aux municipalités minières. Les comités de développement créés pour gérer la distribution des fonds comprennent des représentants de l'État, des municipalités dans lesquelles se trouvent les sites miniers, des entreprises minières et des communautés autochtones ou agraires au sein desquelles les sites miniers sont implantés. Les fonds peuvent être alloués à des projets sociaux, environnementaux ou urbains tels que la construction d'écoles, l'installation de routes, la fourniture de services de transport ou l'installation de systèmes de gestion des déchets solides.²⁰

Développement des compétences pour les communautés locales et la main-d'œuvre locale de competencias para as comunidades locais e a mão de obra local

Industrias Peñoles montre des preuves relativement solides de son soutien à l'éducation dans les zones entourant ses sites miniers, notamment sur certaines matières STEM (Science, technologie, ingénierie et mathématiques). Par exemple, en plus de s'associer à une organisation nationale de soutien à l'éducation de la société civile au Mexique, visant à élever les normes d'enseignement dans les écoles à proximité des sites miniers de l'entreprise, Industrias Peñoles parraine un concours annuel de robotique dans la région de Laguna, dans le but de rendre la science et la technologie plus attrayantes pour les élèves du secondaire.

De son côté, Vale affiche parmi les meilleurs résultats sur la question du soutien au développement des compétences techniques et professionnelles au sein de la population en général, en collaboration avec les institutions du pays. Par exemple, l'institut de formation de Vale, Valer, gère une série de programmes de formation visant à doter les jeunes locaux de qualifications liées à l'activité minière. Le programme de qualification professionnelle forme les jeunes membres de la communauté aux métiers opérationnels et de maintenance, tandis que le programme de spécialisation professionnelle s'adresse à ceux ayant une formation universitaire. Ce programme, conçu en partenariat avec plusieurs universités brésiliennes, propose des bourses d'études supérieures permettant aux jeunes de suivre une formation universitaire en alternance, avec un poste dans l'entreprise Vale.

Enfin, Vale gère également un programme de formation professionnelle pour les groupes sous-représentés dans ses effectifs, notamment les femmes et les personnes handicapées.

Équité de genre dans les entreprises minières

En 2012, le Chili a établi une norme nationale sur l'« Égalité des genres et la conciliation de la vie professionnelle, familiale et personnelle », visant à encourager les entreprises à adopter des pratiques plus sensibles au genre. Conformément à cette norme, CODELCO dispose d'un système d'entreprise conçu pour répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité des travailleuses (incluant des EPI adaptés au genre, et des salles pour l'extraction et le stockage du lait maternel), ainsi que des directives sur la « Protection de la maternité, la prévention du harcèlement sexuel et moral, et la lutte contre la violence intrafamiliale ». Les directives définissent des mesures pour les activités de CODELCO visant à prévenir la violence, le harcèlement et la discrimination basés sur le genre, à promouvoir la carrière des travailleuses, à garantir des conditions de travail sécurisées aux femmes, et à promouvoir une vie familiale saines. Elles visent également à lutter contre la violence familiale, notamment par la prévention et la détection de la violence domestique et en prévoyant des procédures de renvoi aux institutions publiques appropriées. Des ateliers de sensibilisation à l'équité de genre, la diffusion de directives, et une formation par des parties externes, sont organisés pour tenir les travailleur·ses informé·es des directives.

Le Ministère colombien des Mines et de l'Énergie a élaboré une politique d'équité de genre applicable à tout le secteur, qui couvre des problématiques importantes telles que la prévention de la violence basée sur le genre dans les zones minières, l'amélioration des possibilités d'emploi pour les femmes travaillant dans le secteur minier, et l'inclusion de femmes et d'hommes de la communauté dans les processus de consultation liés aux projets miniers. Cette politique, qui devrait être mise en œuvre cette année, fait partie du plan d'action national global en faveur de l'égalité des sexes en Colombie.

Conclusion

Le secteur minier est un secteur économique important pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et un contributeur clé aux exportations de plusieurs pays. Cependant, comme ailleurs dans le monde, l'activité minière dans la région est associée à de graves impacts négatifs, notamment des incidents très médiatisés tels que des ruptures de barrages de résidus, des accidents sur les sites miniers, des affrontements avec les Peuples Autochtones et les communautés locales portant sur les ressources naturelles, ou encore des meurtres de défenseur·es des droits humains. Alors que le nombre de processus

étatiques qui ne cessent d'être mis en œuvre pour l'application des Principes des Nations Unies est prometteur dans la région, une plus grande responsabilité des entreprises et une amélioration continue doivent être encouragées afin que l'activité minière responsable devienne une réalité.

Les résultats du rapport RMI Report 2020 révèlent d'importantes lacunes dans la performance des entreprises minières opérant dans la région. Dans l'ensemble, leurs engagements à l'échelle de l'entreprise sur les questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG) ne sont pas assortis d'une action systématique sur ces questions. En particulier, il y a un manque généralisé de preuves d'actions au niveau des sites miniers sur la publication des données d'intérêt public et un dialogue avec les parties prenantes locales sur des questions d'une importance cruciale pour leur vie et leurs moyens de subsistance, telles que l'emploi local, la qualité de l'air et de l'eau et la planification de réponse aux situations d'urgence.

Dans le même temps, certaines entreprises minières – notamment celles dont le siège social se trouve dans la région – font la démonstration de meilleures pratiques sur un éventail de questions. Le rôle des gouvernements des pays producteurs est crucial pour l'instauration d'une activité minière responsable, et certains gouvernements de la région ALC mettent en place des instruments et des initiatives politiques innovants.

Les entreprises de la région ALC ont une occasion et une responsabilité uniques de faire preuve d'exemplarité en matière d'activités minières responsables, en particulier sur des questions d'importance régionale telles que le respect des droits des Peuples Autochtones et des défenseur-es des droits humains, la sécurité des installations de stockage des résidus, et la planification de l'après-mine afin d'assurer des retombées positives à long-terme. Un bon point de départ pour l'action des entreprises serait que ces dernières appliquent leurs normes internes avec cohérence sur l'ensemble de leurs activités, et qu'elles partagent de manière transparente toutes les informations d'intérêt public en tant que pratique standard.

L'industrie minière est peut-être en train d'évoluer plus vite que jamais. Les cultures des entreprises évoluent et la région de l'Amérique latine, et des Caraïbes a un rôle clé à jouer pour prévenir les impacts négatifs et démontrer que l'activité minière peut être bénéfique pour les économies, améliorer la vie des populations, et respecter l'environnement des pays producteurs.

ANNEXE 1

Informations détaillées des 49 sites miniers d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) évalués dans le rapport RMI Report 2020

Pays	Site minier	Entreprise
Argentine	Alumbraera	Glencore
Bolivia	Porco	Glencore
Brazil	Andrade	ArcelorMittal
Brazil	Barro Alto	Anglo American
Brazil	Cuiabá Complex	AngloGold Ashanti
Brazil	Serra Sul	Vale
Chile	Antucoya	Antofagasta
Chile	Carmen de Andacollo	Teck
Chile	Centinela	Antofagasta
Chile	Cerro Colorado	BHP
Chile	Chuquicamata	CODELCO
Chile	El Abra	Freeport-McMoRan/CODELCO
Chile	El Teniente	CODELCO
Chile	Escondida	BHP/Rio Tinto
Chile	Gabriela Mistral	CODELCO
Chile	Los Bronces	Anglo American
Chile	Los Pelambres	Antofagasta
Chile	Quebrada Blanca	Teck
Chile	Radomiro Tomic	CODELCO
Chile	Salvador	CODELCO
Chile	Spence	BHP
Chile	Zaldívar	Antofagasta/Barrick Gold Corp
Colombia	Cerrejón	Anglo American/BHP/Glencore
Colombia	La Jagua	Glencore
Dominican Republic	Pueblo Viejo	Barrick Gold Corp
Guyana	Kurubuka-22	RUSAL
Jamaica	Winalco	RUSAL
Mexico	Bismark	Industrias Peñoles
Mexico	Cananea	Grupo México
Mexico	La Caridad	Grupo México
Mexico	Las Truchas	ArcelorMittal
Mexico	Madero	Industrias Peñoles
Mexico	Milpillas	Industrias Peñoles
Mexico	Sabinas	Industrias Peñoles
Mexico	Santa Bárbara	Grupo México
Mexico	Velardeña	Industrias Peñoles
Panama	Cobre Panama	First Quantum Minerals
Peru	Antamina	Glencore/Teck
Peru	Cerro Corona	Gold Fields
Peru	Cerro Verde	Freeport-McMoRan/Buenaventura
Peru	Cuajone	Grupo México
Peru	Lagunas Norte	Barrick Gold Corp
Peru	Las Bambas	MMG
Peru	Orcopampa	Buenaventura
Peru	Tambomayo	Buenaventura
Peru	Toquepala	Grupo México
Peru	Uchucchacua	Buenaventura
Peru	Yanacocha	Newmont/Buenaventura
Suriname	Merian	Newmont

ANNEXE 2

Liste de tous les sites miniers de la région ALC exploités par des entreprises évaluées dans le rapport RMI Report 2020

Pays	Site minier	Entreprise
Argentine	Aguilar	Glencore
Argentine	Alumbrera	Glencore
Argentine	Cerro Vanguardia	AngloGold Ashanti
Argentine	Veladero	Barrick Gold Corp
Bolivia	Bolivar	Glencore
Bolivia	Caballo Blanco	Glencore
Bolivia	Porco	Glencore
Brazil	Andrade	ArcelorMittal
Brazil	Azul	Vale
Brazil	Barro Alto	Anglo American
Brazil	Codemin	Anglo American
Brazil	Córrego do Sítio	AngloGold Ashanti
Brazil	Corumbá	Vale
Brazil	Cuiabá Complex	AngloGold Ashanti
Brazil	Mariana	Vale
Brazil	Minas Centrais	Vale
Brazil	Minas Itabirito	Vale
Brazil	Minas-Rio	Anglo American
Brazil	Morro da Mina	Vale
Brazil	Onça Puma	Vale
Brazil	Paraopeba	Vale
Brazil	Porto Trombetas	Vale
Brazil	Salobo	Vale
Brazil	Serra Azul	ArcelorMittal
Brazil	Serra Grande	AngloGold Ashanti
Brazil	Serra Leste	Vale
Brazil	Serra Norte	Vale
Brazil	Serra Sul	Vale
Brazil	Sossego	Vale
Brazil	Urucum	Vale
Brazil	Vargem Grande	Vale
Chile	Andina	CODELCO
Chile	Antucoya	Antofagasta
Chile	Carmen de Andacollo	Teck
Chile	Centinela	Antofagasta
Chile	Cerro Colorado	BHP
Chile	Chuquicamata	CODELCO
Chile	Collahuasi	Anglo American/Glencore
Chile	El Abra	Freeport-McMoRan/CODELCO
Chile	El Soldado	Anglo American
Chile	El Teniente	CODELCO
Chile	Escondida	BHP/Rio Tinto
Chile	Gabriela Mistral	CODELCO
Chile	Lomas Bayas	Glencore
Chile	Los Bronces	Anglo American
Chile	Los Pelambres	Antofagasta
Chile	Ministro Hales	CODELCO
Chile	Punitaqui	Glencore
Chile	Quebrada Blanca	Teck
Chile	Radomiro Tomic	CODELCO
Chile	Salvador	CODELCO
Chile	Spence	BHP
Chile	Zaldívar	Antofagasta/Barrick Gold Corp
Colombia	Calenturitas	Glencore
Colombia	Cerrejón	Anglo American/BHP/Glencore

Pays	Site minier	Entreprise
Colombia	La Jagua	Glencore
Dominican Republic	Pueblo Viejo	Barrick Gold Corp
Guyana	Kurubuka-22	RUSAL
Guyana	Kwakwani	RUSAL
Jamaica	Winalco	RUSAL
Mexico	Bismark	Industrias Peñoles
Mexico	Cananea	Grupo México
Mexico	Charcas	Grupo México
Mexico	Ciénega	Industrias Peñoles
Mexico	Fresnillo	Industrias Peñoles
Mexico	Herradura	Industrias Peñoles
Mexico	La Caridad	Grupo México
Mexico	Las Truchas	ArcelorMittal
Mexico	Madero	Industrias Peñoles
Mexico	Milpillas	Industrias Peñoles
Mexico	Noche Buena	Industrias Peñoles
Mexico	Nueva Rosita	Grupo México
Mexico	Peña Colorada	ArcelorMittal
Mexico	Sabinas	Industrias Peñoles
Mexico	San Julián	Industrias Peñoles
Mexico	San Martín	Grupo México
Mexico	Santa Bárbara	Grupo México
Mexico	Santa Eulalia	Grupo México
Mexico	Saucito	Industrias Peñoles
Mexico	Taxco	Grupo México
Mexico	Tizapa	Industrias Peñoles
Mexico	Velardeña	Industrias Peñoles
Mexico	Volcan Mines	ArcelorMittal
Panama	Cobre Panama	First Quantum Minerals
Peru	Antamina	Glencore/Teck
Peru	Antapaccay	Glencore
Peru	Cerro Corona	Gold Fields
Peru	Cerro Verde	Freeport-McMoRan/Buenaventura
Peru	Coimolache	Grupo México/Buenaventura
Peru	Colquijirca (Marcapunta)	Buenaventura
Peru	Colquijirca (Tajo Norte)	Buenaventura
Peru	Cuajone	Grupo México
Peru	Julcani	Buenaventura
Peru	La Zanja	Buenaventura
Peru	Lagunas Norte	Barrick Gold Corp
Peru	Las Bambas	MMG
Peru	Mallay	Buenaventura
Peru	Orcopampa	Buenaventura
Peru	Tambomayo	Buenaventura
Peru	Toquepala	Grupo México
Peru	Uchucchacua	Buenaventura
Peru	Yanacocha	Newmont/Buenaventura
Peru	Yauliyacu	Glencore
Suriname	Merian	Newmont

-
- ¹ Bastida, AE (2018). Latin America's Policy Priorities on Mining and Sustainable Development, and Opportunities for EU Cooperation. European Policy Brief, Strategic Dialogue on Sustainable Raw Materials for Europe (STRADE) (« Priorités politiques de l'Amérique latine sur l'activité minière et le développement durable et opportunités de coopération avec l'UE. Synthèse sur la politique européenne, Dialogue stratégique sur les matières premières durables pour l'Europe (STRADE) »). http://stradeproject.eu/fileadmin/user_upload/pdf/STRADE_PB_LATAM_policy.pdf; Ericsson, M., Löf, O. (2019). Mining's contribution to national economies between 1996 and 2016 (« Contribution du secteur minier aux économies nationales entre 1996 et 2016 »). *Miner Econ* (32): 223–250. <https://doi.org/10.1007/s13563-019-00191-6>.
- ² ProInversión, ministère péruvien des Affaires étrangères et EY (2020). Peru's Mining and Metals Investment Guide 2019/2020 (« Guide d'investissement du Pérou dans les mines et les métaux 2019/2020 »). https://cdn.www.gob.pe/uploads/document/file/292934/EY_Perus_Mining_and_Metals_Business_and_Investment_Guide_2019-2020.pdf. Statista (2019). Mining sector participation in the Gross Domestic Product (GDP) in Chile from 2009 to 2018 (« Participation du secteur minier au produit intérieur brut (PIB) du Chili de 2009 à 2018 »). <https://www.statista.com/statistics/1056760/chile-mining-sector-contribution-gdp/>.
- ³ OCDE/ONU (2018), Production Transformation Policy Review of Chile: Reaping the Benefits of New Frontiers (« Examen de la politique de transformation de la production du Chili : récolter les fruits des nouvelles frontières »). OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288379-en>. Statista (2019). Peru: mining industry as share of exports 2010-2018. <https://www.statista.com/statistics/1030692/peru-mining-sector-share-total-exports/>.
- ⁴ Morgan, AJ et Dobson, R. (2020) An analysis of water risk in the mining sector (« Une analyse du risque hydrique dans le secteur minier »). Water Research Filter Research Series Volume 1, WWF. https://wwf.panda.org/our_work/water/freshwater_news/?359211/Mining-companies-and-commodities-face-significant-water-risks-warns-WWF-report. Sustainalytics (2019). Water Risks in Extractives Industries (« Risque hydrique dans les industries extractives ») <https://www.sustainalytics.com/esg-blog/extractive-industries-water-risk/>.
- ⁵ Reuters (2017). Water scarcity tops list of world miners' worries (« La pénurie d'eau en tête de liste des inquiétudes des mineurs du monde »). <https://www.reuters.com/article/us-africa-mining-water/water-scarcity-tops-list-of-world-miners-worries-idUSKBN15M26S>.
- ⁶ World Mine Tailings Failures (« Défaillances des barrages de retenue des résidus miniers dans le monde »). <https://worldminetailingsfailures.org/>.
- ⁷ Voir <https://www.churchofengland.org/investor-mining-tailings-safety-initiative>.
- ⁸ De plus, huit sites miniers étaient exemptés de cet indicateur au niveau du site minier car il ne s'applique pas à eux (ces sites n'ayant pas d'installations de stockage des résidus sur le site).
- ⁹ Voir par exemple Reuters (2011). Encadré: Catastrophes minières récentes à Latam et ailleurs. <https://www.reuters.com/article/us-mine-disasters-factbox/factbox-recent-mining-disasters-in-latam-and-elsewhere-idUSTRE70P5CT20110126>; Exploitation minière [Dot] Com (2017). Pénurie d'eau, pollution pour faire briller le secteur minier latino-américain. <https://www.mining.com/water-scarcity-pollution-to-take-shine-off-latin-american-mining-sector/>; Schwarz-Herion, O. et Omran, A. (2020).). Mining Environmental Disasters in North and South America: The Current Practices and the Way Forward (« Catastrophes minières environnementales en Amérique du Nord et du Sud : les pratiques actuelles et la voie à suivre »). Dans Omran, A. et Schwarz-Herion, O. (éd.) *Sustaining our Environment for Better Future* (« Préserver notre environnement pour un avenir meilleur »), Springer Singapore.
- ¹⁰ Global Witness (2019). Enemies of the State? How governments and business silence land and environmental defenders (« Ennemis de l'État ? Comment les gouvernements et les entreprises font taire les défenseurs des terres et de l'environnement »). <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/enemies-state/>.
- ¹¹ Global Witness (2019), op cit.

-
- ¹² Latin American Post (2018). Latin America: a deadly region for human rights defenders (« Amérique latine : une région meurtrière pour les défenseurs des droits humains »). <https://latinamericanpost.com/23115-latin-america-a-deadly-region-for-human-rights-defenders>.
- ¹³ Voir Newmont (2019). Guide to Respecting Human Rights (« Guide pour le respect des droits humains »). https://s24.g4cdn.com/382246808/files/doc_downloads/sustainability/respecting_human/Newmont_GuidetoRespectingHumanRights_February2019.pdf.
- ¹⁴ Vitor, L. (2014). Indigenous People and Resistance to Mining Projects (« Les peuples autochtones et la résistance aux projets miniers »). ReVista Harvard Review of Latin America. <https://revista.drclas.harvard.edu/book/indigenous-people-and-resistance-mining-projects>.
- ¹⁵ Sempis, E. (non daté). L'eau douce en Amérique latine et dans les Caraïbes. Chronique des Nations Unies. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/leau-douce-en-amerique-latine-et-dans-les-caraibes>.
- ¹⁶ Voir par exemple Reuters (2019). Workers at Chile's Chuquicamata copper mine vote to continue strike (« Les travailleurs de la mine de cuivre de Chuquicamata au Chili votent pour la poursuite de la grève »). <https://www.reuters.com/article/us-chile-codelco-intl-strike/workers-at-chiles-chuquicamata-copper-mine-vote-to-continue-strike-idUSKCN1TO00B>; BBC (2015). Peru: Troops deployed after deaths in Tia Maria mine (« Pérou : des troupes déployées après des pertes humaines dans la mine de Tia Maria »). <https://www.bbc.com/news/world-latin-america-32677410>.
- ¹⁷ OCDE (2018). Conservation de la biodiversité et utilisation durable en Amérique latine. Données extraites des examens environnementaux. <http://www.oecd.org/publications/biodiversity-conservation-and-sustainable-use-in-latin-america-9789264309630-en.htm>.
- ¹⁸ OCDE (2017). Examens environnementaux : Chili 2016. https://www.oecd-ilibrary.org/environment/oecd-environmental-performance-reviews-chile-2016_9789264252615-en. https://www.oecd-ilibrary.org/environment/oecd-environmental-performance-reviews-chile-2016_9789264252615-en.
- ¹⁹ Bastida, AE (2018), op cit.
- ²⁰ Hollande, D. L. (2018). "New Extractivism" in Mexico: Hope and Deception (« 'Nouvel extractivisme' au Mexique : espoir et déception »). Journal of Politics in Latin America, 10 (2) : 123–138. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1866802X1801000205>.

Avertissement

Les constatations, conclusions et interprétations contenues dans cette étude ne reflètent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds, administrateur·rices et employé·es de la Responsible Mining Foundation (RMF), du Centro Vincular ni des autres personnes ayant participé aux consultations ou contribué à ce rapport comme conseillers.

Le rapport RMI Report et les autres travaux de recherche de la RMF sont publiés à titre d'information uniquement et ne sont nullement destinés à un usage promotionnel. Ils ne fournissent aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et ils ne constituent ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des traductions, la version anglaise du document doit être considérée comme la version définitive.

Mention relative aux droits d'auteur

Toutes les données et contenus écrits sont mis à disposition selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 (CC BY-NC 4.0).



Les utilisateur·rices sont libres de partager et d'adapter le contenu, mais en indiquant les crédits appropriés, en intégrant un lien vers la licence et en indiquant si des modifications ont été apportées. Le contenu couvert par la licence ne peut être utilisé ni à des fins commerciales, ni de manière discriminatoire, dégradante ou faussé. En cas d'utilisation, veuillez créditer comme suit « Responsible Mining Foundation & Centro Vincular (2020), *La mine responsable en Amérique Latine et aux Caraïbes ? Évaluer comment les entreprises minières abordent les questions d'intérêt public* ». Les photographies présentées ne sont pas incluses dans cette licence, sauf mention contraire.

www.vincular.cl
www.responsibleminingfoundation.org